

# Comment ça se passe ?

## 1er contact

- Auprès de SOLIHA Provence : 04 90 49 84 79
- Permanences en mairie
- Par mail du PIG : pig-tpa@solihaprovence.fr

## Visite du logement

- Éligibilité aux aides
- Diagnostic technique
- Conseils et orientations

## Définition du projet

- Préconisation travaux
- Élaboration d'un plan de financement

## Accord des partenaires financiers

- Constitution des dossiers et dépôt auprès des partenaires
- Suivi des agréments

## Réalisation des travaux

- Intervention des entreprises
- Suivi de chantier
- Demande d'acompte éventuel

## Réception des travaux

- Contrôle conformité des travaux
- Mise en paiement des aides



## Terre de Provence

Un accompagnement dédié, personnalisé et GRATUIT, ouvert à tous, sans plafond de ressources.

Des professionnels de l'habitat vous guideront et trouveront pour vous les meilleures solutions afin de réaliser les projets que vous souhaitez entreprendre.

Venez vous renseigner dans votre mairie !

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
PROVENCE

Contactez notre opérateur au  
**04 90 49 84 79**  
solihaprovence.fr  
mail : pig-tpa@solihaprovence.fr

Avec la participation  
des communes de Terre de Provence Agglomération

Barbertane - Cabannes - Châteaurenard - Eyragues  
Graveson - Maillane - Mollégès - Noves - Orgon - Plan d'Orgon  
Rognonas - St Andiol - Verquières



Terre de Provence vous accompagne.

**DES AIDES  
POUR FINANCER  
VOTRE PROJET DE  
RÉNOVATION  
ÉNERGÉTIQUE**



## Êtes-vous concerné ?

- **Vous êtes propriétaire occupant :** des aides sont disponibles.
- **Vous êtes propriétaire d'un logement locatif :** vous pouvez bénéficier d'aides à la réalisation de travaux.
- **Vous êtes un syndicat de copropriétaires :** vous pouvez bénéficier de MaPrimeRénov' Copropriétés.

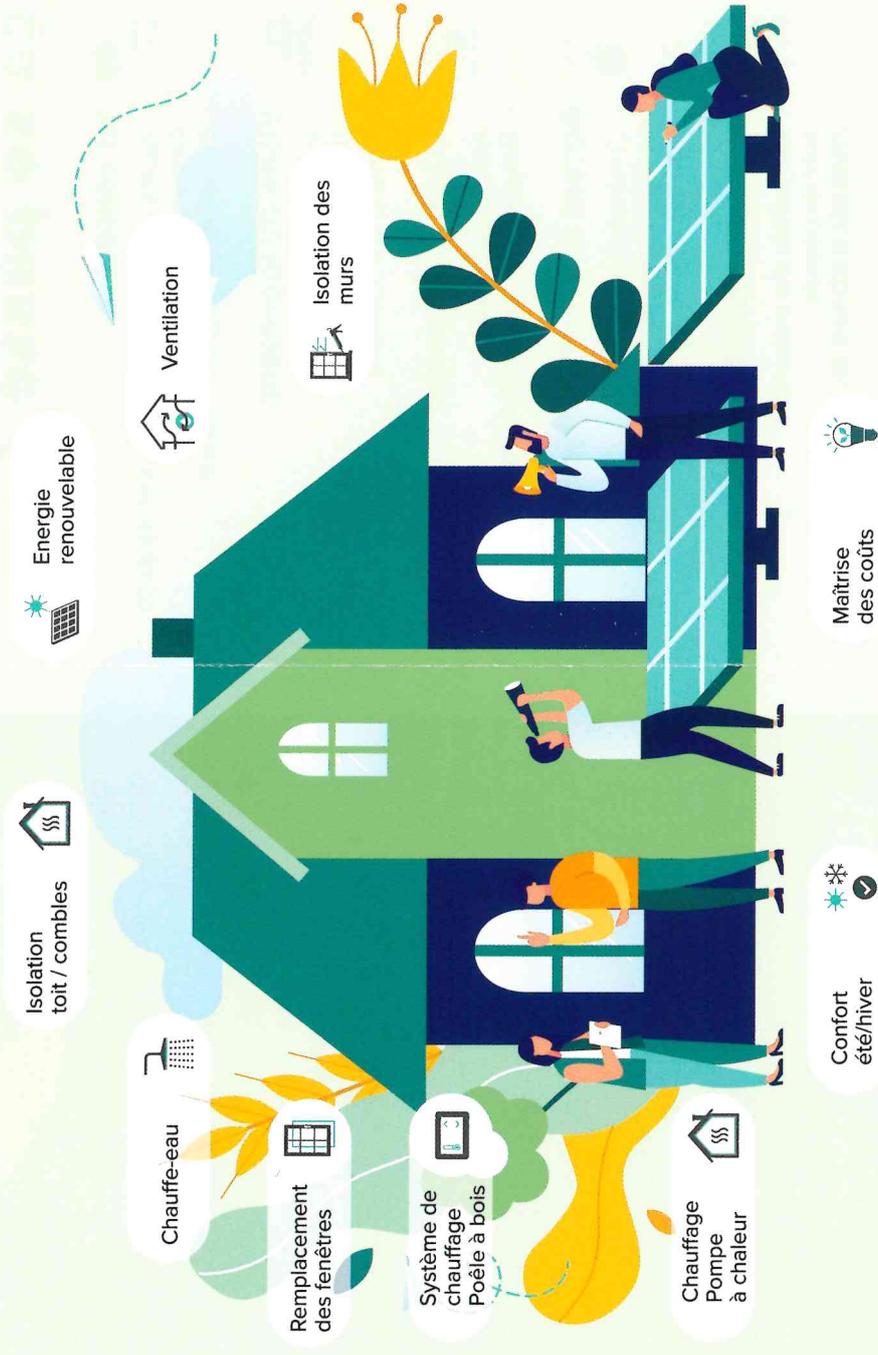
## Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Le logement est une résidence principale
- Le logement a plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels du bâtiment qualifiés RGE
- La demande de financement PIG doit être faite avant le commencement des travaux
- Travaux d'amélioration énergétique avec gain minimum de 35%

### Exemple pour des travaux engagés :

- Isolation toiture et murs,
- Remplacement chaudière fuel par pompe à chaleur air/air et poêle à granulés,
- Chauffe-eau thermodynamique,
- Remplacement de 2 menuiseries.

## Quels sont les projets/travaux éligibles aux aides ?



### Projet pour un propriétaire occupant très modeste

Travaux Subventions  
**24 530 € 64%**



Reste à charge du propriétaire

**8 855 €**

### Projet pour un propriétaire bailleur d'un T4 de 90m<sup>2</sup>

Travaux Subventions  
**24 530 € 51%**



Loyer conventionné social.....**611€/mois**  
Avantages fiscaux.....**2 933€/an**

Reste à charge du propriétaire

**12 020 €**